

Montréal, le 14 mai 2024

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville, 6^e Étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Objet : Proposition de deux candidatures aux postes d'administrateurs et
demande de renouvellement des mandats de deux administrateurs déjà
en place au sein du conseil d'administration d'Investissement Québec

Monsieur le Ministre,

L'article 36 de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1) prévoit que le Conseil d'administration d'Investissement Québec (le « Conseil ») soit composé de 15 membres, dont le président du conseil, le président-directeur général et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qui en est membre d'office.

En vertu de l'article 3.1 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), les membres du conseil d'administration d'une société, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétences et d'expérience approuvés par le Conseil pour une durée maximale de quatre ans.

En vertu du décret 903-2014 du 15 octobre 2014, madame Madeleine Féquière a été nommée membre indépendante du Conseil. En vertu du décret 466-2022 du 23 mars 2022, son mandat a été renouvelé pour une durée de quatre ans. Elle a démissionné le 5 décembre 2022. Depuis son départ, le poste est demeuré vacant. Afin de pourvoir ce poste vacant et de compléter les besoins d'expertise du Conseil, nous soumettons à votre attention la candidature de [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

En vertu du décret 754-220 du 8 juillet 2020, madame Éloïse Harvey a été nommée membre non indépendante du Conseil. [REDACTED]

[REDACTED] Cette démission prendra effet en date du 24 mai 2024. Afin de pourvoir au remplacement de Mme Harvey, nous soumettons à votre attention, la candidature de [REDACTED]

En vertu du décret numéro 754-2020 du 8 juillet 2020, **monsieur Louis-Daniel Gauvin** et **madame Marie-Soleil Tremblay** ont été nommés membres indépendants du Conseil. Le mandat de ces deux administrateurs se termine le 26 juillet 2024. [REDACTED]

Vous retrouverez en pièce jointe de la présente lettre les documents suivants :

- le curriculum vitae de tous les candidats mentionnés ci-haut;
- le décret 754-2020 du 8 juillet 2020 confirmant la nomination de M. Gauvin et Mme Tremblay;
- le Profil de compétence du Conseil; et
- l'extrait de la résolution adoptant le Profil de compétence d'Investissement Québec.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Bicha Ngo
Présidente-directrice générale d'Investissement Québec

cc : Geneviève Fortier, Présidente du conseil d'administration d'Investissement Québec

p.j

[REDACTED]
Décret 754-2020 du 8 juillet 2020
Profil de compétence du Conseil
Extrait de la résolution du Conseil du 20 février 2023
[REDACTED]

Profil de compétence et d'expérience pour la nomination
des administrateurs du conseil d'administration
d'Investissement Québec

[Approuvé par le CA du 21 février 2023]

Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration d'Investissement Québec

Le présent document décrit le profil de compétence et d'expérience que le conseil d'administration d'Investissement Québec devrait maintenir afin de permettre à celui-ci d'accomplir sa tâche.

Tel que prévu par la *Loi sur Investissement Québec* (la « LIQ ») et la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (la « LGSE ») :

- La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont le président du conseil, le président-directeur général et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui en est membre d'office (LIQ, art. 36.);
- Le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil, le président-directeur général, et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil (LGSE, art. 3.1);
- Le conseil d'administration doit constituer les comités suivants :
 - Un comité de gouvernance et éthique
 - Un comité d'audit
 - Un comité des ressources humaines
 - Un comité de gestion des risques

Ces comités ne sont composés que de membres indépendants (LGSE, art. 19 et LIQ, art. 53).

- Un comité de gestion des risques doit compter parmi ses membres une personne ayant une compétence en matière comptable et une personne ayant une compétence en matière financière et un de ses membres doit être membre d'un ordre professionnel de comptables (LIQ art. 53).
- Le comité d'audit doit compter parmi ses membres des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière; et au moins un des membres du comité doit être membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (LGSE, art. 23).

PRINCIPES

Le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration (autres que le président du conseil, le président-directeur général et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie) se réfère à un ensemble de compétences que devraient posséder les candidats afin de pouvoir exercer adéquatement leur mandat en tant qu'administrateur de la Société et membre d'un comité. Ces capacités sont regroupées selon les classifications suivantes :

- Qualifications préalables requises de tous les membres (profil commun); et
- Qualifications requises pour les besoins du conseil pris dans son ensemble (profil collectif).

Les premières qualifications sont constituées des compétences que la Société souhaite communes pour chaque administrateur. Les secondes présentent, de façon non exhaustive, celles que la Société voudrait voir incarnées par certains membres du conseil, de manière à constituer une équipe possédant des compétences de divers horizons professionnels et sectoriels pour assurer une représentativité complémentaire.

QUALIFICATIONS PRÉALABLES REQUISES DE TOUS LES MEMBRES (PROFIL COMMUN – PROPRE A CHACUN DES MEMBRES)

- Être reconnu par son milieu professionnel pour son expertise, sa compétence et son intégrité;
- Être en mesure d'offrir la disponibilité requise pour les activités du conseil et de ses comités;
- Démontrer une compréhension de l'entrepreneuriat, de l'offre de produits et services destinés à l'accompagnement des entrepreneurs par la Société et de son offre de services financiers, ainsi que du statut (société d'État) de la Société et de sa mission;
- Aptitude et expérience acquises par formation professionnelle, académique ou empirique, à comprendre et à discuter des enjeux propres à la mission de la Société, à son plan stratégique et ceux liés à la gestion du risque;
- Assentiment aux exigences de respect des règles de déontologie et d'éthique en vigueur à la Société;
- Ne pas être en conflit d'intérêts avec les activités de la Société de manière générale ou susceptible de l'être sur une base récurrente;
- Une expérience comme administrateur de Sociétés est hautement souhaitable;
- Qualités intrinsèques telles que, bon communicateur, esprit d'équipe, intégrité, loyauté, indépendance d'esprit et transparence, objectivité, ouverture d'esprit et sens politique; et
- Une certification / attestation d'une école de gouvernance (IAS, ASC, ICD, ...) est un atout.

QUALIFICATIONS REQUISES POUR LES BESOINS DU CONSEIL PRIS DANS SON ENSEMBLE (PROFIL COLLECTIF)

Le conseil souhaite prendre les mesures nécessaires pour avoir un éventail de compétences et d'expériences diversifiées qui correspondent à ses besoins et ses responsabilités ainsi que ceux des comités du conseil.

- Familiarité avec le fonctionnement des rouages de l'État (étant l'actionnaire) et les activités de la Société;
- Compétence supérieure en matière de principes de gouvernance d'une société d'État;
- Bonne connaissance des enjeux socio-économiques et financiers du Québec, notamment ceux des régions et des entreprises qui pourraient présenter un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec;
- Aptitude pour la stratégie et les démarches de planification stratégique d'une organisation dédiée au financement d'entreprises, notamment comprendre les indices de performance et de rendement d'une telle organisation;
- Expérience de dirigeant ou ancien dirigeant d'une entreprise commerciale ou une expérience de gestion pertinente à la fonction;
- Expérience dans la conduite des affaires à l'international, et expérience en exportation à l'extérieur du Québec et de l'Amérique du Nord;
- Expérience en optimisation de la productivité des entreprises, en innovation, et en recherche et développement;
- Connaissances juridiques pertinentes en fonction des activités de la Société;
- Expérience de vérification financière, de systèmes de contrôle et d'optimisation des ressources;
- Compétence supérieure en matière de développement organisationnel, gestion de « talents » (dans un processus d'évaluation ou d'approbation des politiques de rémunération et avantages) et de relations de travail;
- Détenir un titre comptable (exigence de la LIQ (art. 53) et de la LGSE (art. 23));
- Connaissances en matière financière;

- Connaissances en matière de technologie de l'information;
- Compétence supérieure en matière d'évaluation et de gestion des risques;
- Connaissance des secteurs d'investissement de la Société, dont ceux des ressources naturelles et de la technologie;
- Expérience en prêts et garanties de prêt;
- Expérience en investissement;
- Expérience de gestionnaire de fonds;
- Connaissance du capital de risque;
- Expertise entrepreneuriale ou financière;
- Connaissances en reprenariat;
- Connaissances des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») en entreprise, incluant en matière de développement durable, en électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques, ou en financement de l'économie verte et sobre en carbone; et
- Compétence pour présider un comité du conseil.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Représentativité de genre : le nombre de femmes doit correspondre à une proportion d'au moins 40 % du nombre total de personnes qui en sont membres (LGSE, art. 3.5);
- Représentativité de la diversité de la société québécoise; (LGSE, art. 43);
- Représentativité régionale;
- Représentativité générationnelle;
- Au moins un membre du conseil d'administration doit être âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination (LGSE, art. 3.6); et
- Au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants (LGSE, art. 4).

PROFILS SPÉCIFIQUES

Le conseil d'administration soumettra, le cas échéant, des profils de compétence et d'expérience plus spécifiques aux postes devant être comblés de temps à autre, tenant compte alors des réquisitions de la loi, de la composition du conseil et des besoins de la Société.

Le président du conseil suggérera aux décideurs des candidatures lors de vacances ou de fin de mandat à la suite d'un processus à être convenu avec le conseil.

CARTOGRAPHIE DU PROFIL DE COMPÉTENCES DES MEMBRES

Chaque membre du conseil complète annuellement le formulaire de déclaration des administrateurs permettant de mettre à jour la cartographie du profil de compétence.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

EXTRAIT d'une résolution prise lors de l'assemblée du conseil d'administration d'Investissement Québec (la « Société ») tenue le lundi 21 février 2023, relativement au Profil d'expérience et de compétence pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration de la Société.

« CONSIDÉRANT QUE :

- le Profil de compétence et d'expérience actuellement en vigueur au sein de la Société a été adopté par le conseil d'administration le 12 février 2020;
- quatre (4) postes d'administrateur sont vacants et qu'un processus de sélection et de nomination est en cours;
- des modifications ont été apportées à la Loi en juin 2022.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'APPROUVER les modifications proposées au Profil de compétence et d'expérience, telles que soumises aux membres du Comité avant l'assemblée. »

Je soussignée, Caroline Gilbert, Secrétaire d'Investissement Québec, certifie que le texte ci-dessus est une copie conforme et exacte d'une résolution du conseil d'administration de la Société dûment adoptée lors d'une assemblée de celui-ci tenue le mardi 21 février 2023. Aucune modification n'y a été apportée depuis, elle conserve donc sa pleine force et vigueur.

SIGNÉ à QUÉBEC, ce 30 avril 2024.

DocuSigned by

Caroline Gilbert, Directrice, Secrétariat corporatif
et Secrétaire d'Investissement Québec

Le 3 juin 2024

Madame Béatrice Lussier
Conseillère
Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Bureau de Québec
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

**Objet : Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024
d'Investissement Québec**

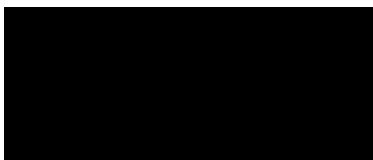
Madame,

C'est avec plaisir que je vous transmets cinq exemplaires et une copie électronique sur clé USB du Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024 d'Investissement Québec.

Cet exercice financier a permis de démontrer encore plus clairement la pertinence d'Investissement Québec. En effet, la Société a continué de contribuer aux ambitions de croissance des entreprises d'ici, que ce soit par ses interventions en financement et investissement, en soutien à l'exportation, en accompagnement technologique ou en matière de conseil d'affaires.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec madame Isabelle Fontaine, au 514 876-9359.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Bicha Ngo
Présidente-directrice générale

p. j. Rapport annuel d'activités et de développement durable 2023-2024
d'Investissement Québec